



Reconnue d'utilité publique



LIVRET D'ACCUEIL

Résidence autonomie - **Douai**



Bienvenue à vous !

Toutes les équipes de *La Fonderie* vous souhaitent la bienvenue.

Chaque personne est là pour que votre installation et votre quotidien se passent au mieux et que votre prise en charge se déroule dans le confort et la sécurité.

Les informations de ce livret vont vous permettre de mieux connaître l'organisation de la résidence, la manière dont se déroulent les repas, les activités qui

vous sont proposées et les modalités d'accompagnement. Nous vous invitons à lire ce livret d'accueil et à en parler avec vos proches. Nous sommes là pour répondre en détail à vos questions.

Confort, sécurité et bien-être sont les buts de notre travail et de notre présence auprès de vous, n'hésitez donc pas à nous solliciter.

La direction



**L'établissement propose 79 places en hébergement permanent.
Des séjours temporaires et d'essai sont possibles.**



Votre cadre de vie

Située au cœur de la ville de Douai, à proximité des commerces, de la bibliothèque, du conservatoire, de la place Saint-Amé et de son marché du samedi matin, *La Fonderie* bénéficie d'un environnement dynamique et verdoyant.

Elle doit son nom à son emplacement, sur l'ancienne fonderie de canons de Louis XIV.

L'établissement propose 79 places en hébergement permanent. Des séjours temporaires et d'essai sont possibles.

Tous les membres de l'équipe sont des professionnels compétents et formés pour que vous soyez chaleureusement entouré(e) et que votre vie quotidienne se déroule en toute sécurité et dans le respect de vos droits.



Chez vous, pour vous

D'une superficie de 32 à 50 m², tous les logements sont équipés d'une salle d'eau adaptée à votre confort, avec lavabo, douche et toilettes.

Pour vous sentir en toute sécurité dans votre logement, vous avez à votre disposition un système d'appel d'urgence. Vous pouvez entrer en contact aussi souvent que nécessaire avec une personne de l'équipe.

Vous pouvez apporter votre téléviseur (installation à votre charge). Un poste téléphonique est fourni par l'établissement.

Vous pouvez aménager votre appartement à votre guise avec votre mobilier

et vos objets personnels. Vous pouvez même, sous certaines conditions, y amener votre animal de compagnie.

Dans votre logement, vous êtes chez vous, vous recevez votre famille ou vos amis quand vous le désirez, dans le respect des horaires du règlement de fonctionnement de l'établissement. Pour entrer, le personnel doit frapper à votre porte et attendre d'y avoir été invité pour ouvrir.

À tout moment, vous pouvez sortir pour aller vous promener, déjeuner à l'extérieur avec vos proches et même partir en week-end ou en vacances. Prévenez-nous simplement de votre absence.

À savoir

- **L'entretien des parties communes** est réalisé quotidiennement par les équipes de l'établissement. Vous êtes responsable du nettoyage de votre logement avec l'aide de prestataires extérieurs si nécessaire (frais à votre charge).
- **Le nettoyage du linge** de maison (les serviettes de toilette, les draps...) et le blanchissage de vos vêtements personnels peuvent être réalisés par l'établissement (prestations annexes facturées). Il convient de marquer vos affaires avec des étiquettes à votre nom. Parlez-en à votre famille. Il vous appartient de prévoir le nettoyage de votre linge délicat comme les robes, les lainages ou les manteaux, avec l'aide de votre famille si nécessaire.
- **Les travaux quotidiens** de la résidence sont pris en charge par l'agent d'entretien.
- Chaque jour, **le courrier** est distribué par le personnel de la résidence. Vous pouvez déposer à l'accueil ou faire déposer par un membre de l'équipe les lettres que vous souhaitez envoyer.
- Pour les **offices** ou si vous souhaitez vous recueillir, un lieu de culte est à votre disposition.
- L'établissement comporte un **salon de coiffure** et la coiffeuse est présente deux fois par mois (prestation annexe facturée). Vous pourrez également faire appel à votre coiffeur habituel si vous le souhaitez.
- **Une pédicure-podologue** intervient une ou deux fois par mois (prestation annexe facturée).
- Vous pouvez déposer vos objets de valeur dans le **coffre** de la résidence.





Chaque personne fera preuve d'attention, de courtoisie et d'un accompagnement de qualité à votre égard. Si tel n'était pas le cas, parlez-en sans attendre à la direction et à vos proches.



Votre bien-être

Les équipes de *La Fonderie* sont là pour assurer votre bien-être.

Chaque personne fera preuve d'attention, de courtoisie et d'un accompagnement de qualité à votre égard. Si tel n'était pas le cas, parlez-en sans attendre à la direction et à vos proches.

- **Le service hôtelier** et l'équipe d'accompagnement comprennent des agents logistiques de jour comme de nuit, des cuisiniers, une gouvernante et un agent de maintenance.
- **Le service administratif** comprend, outre la direction, une secrétaire pour répondre à vos demandes.

Une cuisine équilibrée et savoureuse

La cuisine est dirigée par un chef cuisinier que nous vous invitons à rencontrer avec vos proches si vous le souhaitez.

Il garantit des menus variés, équilibrés et savoureux, qui tiennent compte des régimes prescrits par votre médecin traitant, ainsi que des recommandations de la commission de restauration. Tous les menus sont élaborés sur place et leur préparation respecte les normes d'hygiène de la restauration.

Invitez vos proches aussi souvent que vous le souhaitez. Il suffit d'en informer le secrétariat au minimum 48 heures à l'avance.

Déjeuners et dîners sont servis au restaurant. En fonction de votre état de santé et à la demande de votre médecin traitant ou de la direction, des plateaux peuvent vous être servis en chambre.

Horaires des repas :

- le petit déjeuner en chambre à partir de 8h ;
- le déjeuner à 12h ;
- le goûter à partir de 15h30 ;
- le dîner à 18h.

Vos activités

Quelles activités préférez-vous ? Des ateliers pour exercer votre mémoire ? Des activités manuelles comme la peinture ? Ou encore confectionner un gâteau, participer à une chorale, pratiquer de la gymnastique douce pour vous maintenir en forme ?

Notre programme d'animations est varié : ateliers mémoire, chant, jeux de société, lotos, travaux manuels, lecture

du journal, thés dansants, repas à thème, pique-niques, gymnastique adaptée, sorties au parc, au théâtre, au cinéma, au cirque, à des expositions...

Des rencontres sont régulièrement organisées avec les élèves des écoles voisines, les résidents d'autres maisons de retraite du secteur, des bénévoles et les habitants du quartier.

Toutes ces activités sont proposées et mises en place dans le seul but que vous y preniez du plaisir. Vous n'avez aucune obligation d'y participer.

Le programme est affiché dans le hall d'entrée, près de l'ascenseur. Le journal de la résidence (La Gazette) vous est transmis chaque mois.

À tout moment, pour bavarder, regarder la télévision ou partager une collation, le salon et la cafétéria sont à votre disposition.

Toutes les activités sont proposées dans le seul but que vous y preniez du plaisir.





Nous sommes là pour trouver des solutions ensemble.

Un accompagnement de qualité

La Fonderie est une résidence autonome, véritable substitut de votre domicile. Vous pourrez faire intervenir chez vous les services d'aide et de soins de votre choix.

Vous avez par ailleurs l'entière liberté de conserver ou de choisir votre médecin traitant.

Si cela est nécessaire, l'équipe coordonne l'intervention des différents prestataires extérieurs dont vous avez besoin et vous aide dans les déplacements et gestes quotidiens s'ils vous sont devenus difficiles.

Sachez également que la résidence fait partie du réseau de gérontologie local composé d'établissements et de services de soins publics et privés locaux ainsi que d'organismes sociaux.

Si vous avez momentanément besoin d'être hospitalisé(e), le personnel se chargera de l'ensemble des démarches administratives et des transmissions nécessaires auprès des équipes médicales de l'hôpital ou de la clinique. Vous retrouverez votre appartement à la résidence lorsque vous reviendrez.

Par ailleurs, n'hésitez pas à consulter la direction ou le personnel d'accompagnement avec vos proches en cas d'évolution de votre état de santé. Nous sommes là pour trouver des solutions ensemble.

Accueil et prise en charge

Avant votre arrivée, nous avons eu l'occasion de nous rencontrer et de voir ensemble comment vous alliez vous installer.

Rappelons les informations pratiques et les papiers nécessaires le jour de votre venue :

- votre pièce d'identité ;
- votre carte d'assuré(e) social(e) et un justificatif d'affiliation à un organisme complémentaire ;
- votre dossier médical, fourni par votre médecin traitant ;
- vos justificatifs de ressources (dernier avis d'imposition).

Les tarifs complets des prestations et services vous sont indiqués dans une fiche remise en annexe de ce livret.

Nous vous rappelons que la résidence est habilitée à l'aide sociale.

En fonction de votre état de santé et de vos ressources, vous pouvez bénéficier de différentes aides :

- l'aide personnalisée au logement (APL) ou l'allocation de logement social (ALS) ;
- l'aide sociale ;
- l'allocation personnalisée d'autonomie (APA).

L'équipe administrative se tient à votre disposition pour toute précision.

L'établissement est assuré pour l'exercice de ses différentes activités, dans le cadre des lois et des règlements en vigueur. Cette assurance couvre votre responsabilité civile.

L'équipe administrative se tient à votre disposition pour toute précision.

Une équipe à l'écoute

Pour vous, le service administratif est ouvert en semaine de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30.

Tous les membres de l'équipe sont au service de votre bien-être et de votre sérénité. En cas de problème, la direction est là pour vous écouter et faciliter le dialogue. Vous pouvez adresser vos suggestions sur le fonctionnement de l'établissement au **Conseil de la Vie Sociale** qui est composé majoritairement de représentants des personnes accueillies et des familles, ainsi que de représentants de l'établissement et du personnel (liste et coordonnées des représentants affichées dans le hall de la résidence).

Notre établissement s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue de la qualité. Dans ce cadre, nous pourrions souhaiter recueillir votre avis par le biais d'enquêtes de satisfaction.

Vous serez amené(e) à participer à l'élaboration de votre projet de vie. Il vous permettra de nous faire part de vos attentes, de vos besoins et de vos aspirations.

Afin de garantir vos droits et de prévenir tout risque de maltraitance, vous sont remis, en annexe du présent livret d'accueil, la charte des droits et libertés de la personne accueillie, la notice d'information relative à la personne de confiance et le règlement de fonctionnement de l'établissement. En cas de besoin, vous pouvez

faire appel à une personne qualifiée pour défendre vos droits. Si votre état de santé le nécessite, vous pouvez bénéficier d'une mesure de protection juridique.

Conformément aux dispositions de la circulaire du 12 juillet 2011 relative au développement de la bientraitance et au renforcement de la politique de lutte contre la maltraitance, l'établissement informe et dispense des formations à ses salariés sur ces deux thèmes.

Il existe un numéro national de signalement de maltraitance : le 3977.

Accès à vos données personnelles informatisées

- Vos données personnelles peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé dans les conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Vous avez le droit de vous opposer, pour des raisons légitimes, au recueil et au traitement de vos données nominatives.
- Vous avez le droit d'obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations qui vous concernent sur demande adressée aux personnels habilités.



Juin 2017. Crédit photo : Arnaud Galais. Réalisation : tand'M.

Moyens d'accès : Route : boulevards extérieurs et porte d'Arras
SNCF : gare de Douai
Bus : réseau urbain, gare routière, navettes.

La Fonderie Résidence autonomie

67A, rue de la Fonderie – 59500 Douai
Téléphone : 03 27 93 77 77 – Fax : 03 27 96 63 76
Courriel : lafonderie@fondationpartageetvie.org



Reconnue d'utilité publique

La Fondation Partage et Vie, anciennement Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité, est reconnue d'utilité publique. Son objet d'intérêt général est la lutte contre toutes les formes de dépendance liées à l'âge, à la maladie ou au handicap. Avec 117 établissements et près de 6 375 salariés, la Fondation est un acteur non lucratif majeur des secteurs médico-social et sanitaire.



fondationpartageetvie.org